



## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 28 JANVIER 2022

N° 2022-01-02

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit janvier à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-huit janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni à Nyons et en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

*La présente séance se déroule dans le cadre de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.*

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 20</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 24 Exprimées par pouvoirs : 12 <b>Total (mini 19) : 36</b></p> <p><b>Quorum atteint</b></p>
--

### **Délégué.es présents.es**

#### **2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

#### **1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

#### **1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

#### **16 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Laurent CHAREYRE, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Danielle TOUCHE, Yann TRACOL

### **Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :**

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX, Pierre COMBES à Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Robert GARCIN à Nicole PELOUX, Lionel TARDY à Michel ROLLAND

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Corinne MOULIN est nommée secrétaire de séance.

## Objet : Mise à jour des Présidences des Commissions thématiques

### Rapport :

La Présidente rappelle que l'article 5 du règlement intérieur du Parc prévoit 9 commissions thématiques qui ont pour objet d'étudier les programmes, les objectifs et opportunités d'actions, les méthodes et les évaluations.

Les commissions thématiques sont les suivantes :

- VALORISATION DES PRODUCTIONS, AGROALIMENTAIRE ET CIRCUITS COURTS
- TOURISME
- PASTORALISME ET AGRO-ENVIRONNEMENT
- SPORTS DE NATURE
- FORET ET RISQUES NATURELS
- EDUCATION AU TERRITOIRE ET A L'ENVIRONNEMENT
- INNOVATION, ENERGIE
- HISTOIRE ET PATRIMOINES
- MARQUE PARC

Les commissions thématiques sont animées par un conseiller(e) syndical titulaire délégué(e), désigné(e) par le Bureau, qui assurera les fonctions de Président(e) de commission. Le/Les Président(e) de commission non membres du Bureau seront invités à titre consultatif au Bureau.

Suite au renouvellement de la gouvernance du Parc le 9 et le 25 octobre, la Présidente propose les conseillers délégués suivants :

NOM	Prénom	Mission
YAFFEE	Caroline	Présidente de la commission valorisation des productions, agroalimentaire et circuits courts
CARTOUX	Océane	Présidente de la commission tourisme
CHAUVET	Véronique	Présidente de la commission pastoralisme et agro-environnement
PEYRON	Roland	Président de la commission sports de nature
BARTHEYE	Christian	Président de la commission forêt et risques naturels
FERRIGNO	Rosy	Présidente de la commission éducation au territoire et à l'environnement
GIRARD	Laurence	Présidente de la commission innovation, énergie
WURMSER	Brigitte	Présidente de la commission histoire et patrimoines
BERTELLI	Bruno	Président du comité de gestion de la Marque Parc

La Présidente rappelle que le Bureau syndical a créé, par anticipation à son intégration dans le règlement intérieur du syndicat mixte, une commission consultative de dialogue social. Elle est composée d'élus, de la direction du Parc et de représentants du personnel.

Parmi les élus, siègent la Présidence du Parc et le/la Vice-Président.e en charge des ressources humaines.



La Présidente ayant conservé la délégation ressources humaines, il y a lieu de désigner un 2<sup>e</sup> élu référent pour siéger au sein de cette commission :

NOM	Prénom	Mission
ROSSI	Agnès	Commission de dialogue social – 2 <sup>e</sup> élue référente

La Présidente rappelle que si l'exercice de leur mission nécessite un déplacement hors du territoire, les frais occasionnés par les présidents de commission seront pris en charge par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, à partir d'une délibération spécifique.

### Délibération :

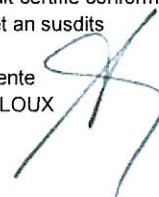
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2020-07-01 du 23 octobre 2020 désignant les président.es de commissions thématiques du Parc
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2021-08-03 du 3 juin 2021 créant la commission consultative de dialogue social
- ◆ Vu l'article 23 des statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales
- ◆ Vu l'article 5 du règlement intérieur du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** les nominations des conseillers délégués proposés à la présidence de ces commissions
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX



1 1 1 1 1 1 1 1 1 1  
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1  
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1  
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1  
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

1 1 1 1 1 1 1 1 1 1  
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1  
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1  
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1  
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

1 1 1 1 1 1 1 1 1 1  
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1  
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1  
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1  
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1